

Droff
Mardi
13/02/2007
OK

**LA PAUVRETE EN AFRIQUE
ET
LE CADRE STRATEGIQUE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE**

**COMMUNICATION
DE
MADAME EDITH GASANA**

Coordonnateur Résident des Activités
Opérationnelles du système des Nations Unies,
Représentant Résident du PNUD au Bénin.

**Assemblée Générale de la FANAF
(Cotonou, 13 Février 2007)**

Introduction

Mesdames,
Messieurs,
Chers Participants.

La présente communication se propose d'examiner un sujet d'actualité qui est une préoccupation permanente de tous les Gouvernements mais aussi de toutes les couches sociales. Il s'agit en effet de la pauvreté et des stratégies visant à la réduire. L'Institution dont j'ai le privilège de diriger la Représentation au Bénin à savoir, le Programme des Nations Unies pour le Développement, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, la Banque Africaine de Développement et plusieurs autres Institutions s'attaquent tous à cette problématique qui défie toutes les théories et pratiques économiques destinées à la juguler.

Ma communication entend :

1. Dresser dans un premier temps la situation de la pauvreté en Afrique Subsaharienne et esquisser quelques unes de ces principales causes.
2. Dégager la genèse du cadre stratégique de réduction de la pauvreté, communément appelés DSRP et de son opérationnalisation en Afrique.
3. Tirer les leçons apprises de la première génération de ces cadres avant de présenter quelques pistes de réflexion, y compris le rôle que l'assurance doit jouer dans la lutte contre la pauvreté en Afrique.

I. Quel est l'état de la Pauvreté en Afrique Subsaharienne ?

Le développement de l'Afrique continue toujours à constituer l'un des principaux défis que ce continent ainsi que le reste du Monde devront relever dans les années à venir. L'Afrique constitue actuellement le seul continent où la probabilité d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) d'ici 2015 demeure très faible, voire nulle si les tendances actuelles se maintiennent.

Ma communication va faire le point sur l'ampleur de la pauvreté en Afrique Subsaharienne avant de disserter sur les principales causes qui maintiennent le continent dans cette situation.

Voyons ce que nous disent les chiffres.

L'Afrique Subsaharienne compte plus de 600 millions d'habitants, soit environ 10% de la population mondiale. Mais la région compte près de 30% des pauvres du Monde entier. En effet, le nombre de personnes pauvres vivant en Afrique Subsaharienne a plus que doublé au cours des vingt dernières années en passant de 150 à 315 millions de personnes, ce qui signifie que près de 50% de la population de cette région vit avec moins de un dollar par jour. Ce nombre devrait passer à 404 millions en 2015 si des actions de grande ampleur ne sont pas rapidement prises pour renverser les tendances ou au moins ralentir le rythme de progression.

Il y a trente ans, le revenu moyen en Afrique Subsaharienne était le double de celui de l'Asie du Sud et de l'Est. Cependant, contrairement à l'Asie qui fait des progrès considérables pour réduire la pauvreté, cette partie du continent a une proportion de plus en plus grande de sa population vivant dans la pauvreté. Notre continent détient ainsi le triste record du Globe où la part de la population vivant dans la pauvreté s'élargit de jour en jour. Cette situation globale difficile cache cependant des disparités importantes entre les 48 pays de la région et à l'intérieur de ces mêmes pays. Globalement, les informations disponibles montrent que la situation est beaucoup plus difficile dans les pays en conflit ou celles faiblement dotés en ressources naturelles. A l'intérieur des pays, les populations des zones rurales sont beaucoup plus touchées que celles vivant en milieu urbain.

Actuellement le revenu moyen en Afrique Subsaharienne est inférieur de plus de moitié à celui de l'Asie du Sud ou de l'Est. Ce constat demeure encore valable si on compare l'Afrique à d'autres régions du Monde. C'est ainsi que les revenus moyens en Amérique Latine et au Moyen Orient sont respectivement huit et cinq fois plus élevés qu'en Afrique.

Cette situation de faible revenu a comme principale conséquence le nombre élevé de personnes souffrant de la malnutrition. Ce nombre a été estimé à 184 millions de personnes, soit 33% de la population. Ce ratio représente le triple du niveau constaté en Amérique Latine, en Afrique du Nord et Moyen Orient et en Asie.

Outre la faiblesse des revenus, un autre indicateur de pauvreté important est le manque d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable). Le taux moyen net de scolarisation dans le primaire tourne encore autour de 60% malgré les avancées enregistrées depuis 1990. L'atteinte de l'objectif universel en matière d'éducation représente un défi difficile à relever car pour assurer la rétention effective des élèves sur l'ensemble du cycle, il importe aussi que l'apprentissage des élèves atteigne un standard convenable. A cet égard, des efforts importants restent à faire pour accroître l'offre et la demande éducative d'une part, et réduire les coûts unitaires et les taux de redoublement d'autre part. En ce qui concerne le genre, le défi de l'élimination des disparités demeure toujours d'actualité malgré les efforts importants réalisés ces dernières années ; en effet, le pourcentage des filles inscrites dans le primaire et le secondaire par rapport aux garçons se situe aux alentours de 80%. En ce qui concerne les services de santé, ils sont de plus en plus insuffisants par rapport à une demande grandissante. Cela se traduit par un taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans qui est de 168 pour 1000 naissances vivantes alors que cet indicateur se situe à 57 pour mille pour l'Afrique du Nord et le Moyen Orient, à 37 pour mille en Asie de l'Est et à 31 pour mille en Amérique latine. Aujourd'hui, près de 63% des Africains vivant au Sud du Sahara n'ont pas accès à l'eau potable et 44% de personnes ne bénéficient pas de systèmes d'assainissement de base, niveaux largement supérieurs à ceux des autres continents.

Cette situation globale difficile est accentuée par l'ampleur de la pandémie du Sida. Actuellement sur une population mondiale de personnes vivant avec le VIH/Sida de 40 millions de personnes, près de 25 millions vivent en Afrique Subsaharienne. Ce fléau a et aura un impact désastreux sur le développement humain et la pauvreté en annihilant des décennies de progrès vers le développement et en entravant la réalisation des OMDs.

La situation est aussi exacerbée par les conflits violents qui déchirent le continent. En 2005, cinq conflits armés majeurs ont été recensés en Afrique Subsaharienne et plusieurs autres pays risquent de retomber dans des situations conflictuelles. La région comptait en 2005 plus de 15 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et environ 4,5 millions de personnes réfugiées dans des pays voisins.

Cette pauvreté massive, qui touche des communautés entières, renforce l'exclusion et rend plus difficile la mise en place de stratégies visant à la réduire. Pire encore, elle a tendance à se transmettre d'une génération à l'autre dans la mesure où les parents ne disposent pas de ressources pour accéder à certaines infrastructures ou investir dans l'éducation, la santé et la nourriture de leurs enfants.

Pour sortir de ce piège de la pauvreté, il s'avère nécessaire de mettre en place des stratégies permettant de relancer la croissance, d'avoir une distribution équitable des revenus, d'investir de manière massive dans certains secteurs, particulièrement l'agriculture, l'éducation, la santé.

Que nous disent les chiffres en matière de performance économique ?

Les pays d'Afrique Subsaharienne ont connu en moyenne une croissance économique qui n'a pas été à la hauteur des défis à relever, notamment ceux relevant de la réduction de la pauvreté. Elle a été faible et non diversifiée. En effet, les croissances moyennes annuelles enregistrées dans les années 70 et 80 se situaient aux alentours de 3%, soit un niveau presque équivalent au taux d'accroissement naturel de la population. La situation s'est ensuite détériorée dans les années 90 où le rythme de progression moyen de la croissance a été ramené à moins de 2%.

En matière d'investissement, les niveaux sont demeurés faibles. Le ratio des investissements par rapport au Produit Intérieur Brut s'est établi aux alentours de 14% au cours des 25 dernières années, soit moins de la moitié de celui des pays Asiatiques.

Compte tenu du fait que d'une part, la croissance est insuffisante et les taux d'investissement sont relativement faibles et que d'autre part, la dette extérieure demeure encore relativement élevé dans certains pays, l'Afrique Subsaharienne risque de devoir attendre une période équivalente à une génération pour pouvoir retrouver son niveau de vie du milieu des années 70.

Quelles sont les causes de ces mauvaises performances et de l'ampleur de la pauvreté en Afrique ?

La mise en place de stratégies opérationnelles permettant de relever le défi de la massification de la pauvreté exige une analyse des causes profondes de cette situation. Le rapport de la Commission pour l'Afrique « Notre Intérêt Commun » a réalisé, à partir des différentes

analyses disponibles, une cartographie exhaustive des éléments explicatifs de la situation. Il s'agit notamment :

1. Des causes politiques liées notamment à la mauvaise gouvernance et aux différents conflits que le continent a connus ces dernières décennies. Cette situation a souvent engendré un pillage des ressources naturelles et des deniers publics d'une part, et l'absence d'un cadre institutionnel permettant à chaque citoyen de disposer de ses droits politiques, économiques et sociaux d'autre part.
2. Des causes structurelles qui n'ont pas facilité la création de richesses. Elles portent principalement l'absence d'un environnement institutionnel et économique favorable à la mise en place des investissements privés et à la diversification de l'économie. Elles portent aussi sur l'ensemble des facteurs qui limitent la compétitivité des économies Africaines ; il s'agit notamment du coût du transport, de la faible taille des marchés nationaux, de l'absence des infrastructures qui freinent l'intégration économique. Tous ces éléments ont plus ou moins contribué à l'absence d'une véritable base industrielle.
3. Des causes environnementales et technologiques qui maintiennent la productivité agricole à un faible niveau tout en rendant le continent de plus en plus vulnérable à des risques tels que la déforestation, la désertification, la perte de la biodiversité et la raréfaction des ressources en eau.
4. Des causes humaines qui résultent de la forte baisse des investissements dans le domaine de l'éducation et de la santé durant la phase d'ajustement structurel des années 80 et 90. Cet affaiblissement du capital humain a été accentué par la forte montée de la pandémie du Sida et le départ de certaines compétences vers les pays du Nord.

Faire face aux problèmes de pauvreté en Afrique Subsaharienne nécessite donc la mise en place de stratégies multidimensionnelles. Il ne s'agit donc pas seulement de relancer la croissance pour faire reculer la pauvreté, il faut en plus renforcer la capacité des pauvres à contribuer de manière effective à la création de richesse et à participer aux prises de décisions importantes pour la Société. Cela passe nécessairement par l'investissement dans le capital humain.

II. Quelle est la place des cadres stratégiques dans la réduction de la pauvreté en Afrique ?

Après cette photographie de la situation de la pauvreté en Afrique Subsaharienne, je vais faire une rapide présentation du principal instrument mis en place par les Institutions de Bretton Woods à la fin des années 90 pour faire face à la montée sans précédent de la pauvreté dans le Monde, spécialement dans le continent Africain.

Mais avant de présenter le cadre stratégique de réduction de la pauvreté et son opérationnalisation en Afrique Subsaharienne, permettez-moi de rappeler le contexte dans lequel il a été mis en place.

La fin des années 70 a été marquée par le constat de la faillite des politiques de développement dans les années 60 et 70, politiques centrées sur les investissements publics et le rôle prépondérant de l'Etat. La crise financière, qui s'en est suivie, avait conduit la quasi-totalité des Gouvernements Africains au Sud du Sahara à mettre en place des Politiques d'Ajustement Structurel avec l'appui des Institutions de Bretton Woods. Ces politiques d'inspiration libérale tiraient leur légitimité du Consensus de Washington. Ce consensus était

fondé sur la promotion du libre échange le rôle du marché et de l'initiative privée comme mécanismes fondamentaux de croissance. Cela passe par le désengagement de l'Etat, la promotion de la concurrence et des investissements directs. Face aux résultats mitigés de ces politiques, un débat a été engagé au milieu des années 90 en vue d'infléchir les politiques émanant du Consensus de Washington d'une part, et de prendre en considération la dimension sociale d'autre part. La contestation du consensus de Washington a conduit à évoquer l'émergence au cours des années 1990 d'un consensus de New York plus sensible à la dimension humaine du développement et au défi de l'éradication de la pauvreté. Les travaux du PNUD sur le Développement Humain Durable, de l'UNICEF sur l'Ajustement à Visage Humain et du Secrétariat Général des Nations Unies à travers les différentes Conférences Mondiales, particulièrement le Sommet Mondial sur le Développement Social de 1995, ont contribué à donner forme à ce consensus autour du défi de la pauvreté.

Parallèlement, les Institutions de Bretton Woods procédèrent à une évaluation des Politiques d'Ajustement Structurel dont les bilans ont été « mitigés ». Les recettes du Consensus de Washington n'ont pas ainsi donné en Afrique Subsaharienne l'ensemble des résultats attendus, alors qu'une partie de l'opinion publique mondiale, particulièrement la Société Civile, s'impatientait. Au sein même de la Banque Mondiale, des voix s'élèvent pour souligner les insuffisances et même les incohérences du Consensus de Washington. J. Stiglitz, au sein puis en dehors de la Banque Mondiale, jouera un rôle particulier en ce domaine.

L'ensemble de ces évolutions vont conduire à la mise en place d'un nouveau consensus reflétant le point de vue de la communauté internationale au début du nouveau Millénaire. Il s'exprimera notamment dans l'avènement d'une nouvelle démarche des Institutions de Bretton Woods, qui reconnaîtra la lutte contre la pauvreté et l'émergence d'une croissance forte et durable comme les pierres angulaires de leur approche. Une autre manifestation de ce consensus se lira dans la Déclaration du Millénaire comme référence universelle en Septembre 2000. Ce nouveau contexte a conduit le FMI et la Banque Mondiale à lancer en fin 1999 les Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté. Ces documents visent à répondre à deux questions :

1. Comment formuler et mettre en œuvre des stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté ?
2. Comment augmenter le volume d'aide extérieure et améliorer son efficacité de manière à mieux lutter contre la pauvreté ?

Ce nouveau cadre repose sur les cinq principes de base ci-après :

1. Avoir une vision intégrée du développement à long terme.
2. Mettre en place une stratégie globale susceptible de réorienter les politiques publiques en faveur de la réduction de la pauvreté. Ces actions devront bien sûr se situer dans un cadre macro-économique de qualité incluant des réformes favorables à l'épanouissement du secteur privé.
3. Assurer une appropriation des politiques de développement en permettant aux Gouvernements de déterminer les objectifs, les politiques et la séquence des réformes.
4. Préparer ces cadres stratégiques en utilisant une démarche participative incluant la Société Civile, le secteur privé, les communautés de base.
5. Axer la stratégie sur les résultats en se concentrant sur ceux qui bénéficient aux pauvres.

Compte tenu de sa nature participative et du travail analytique à mener, la préparation d'un DSRP Complet prend souvent beaucoup de temps. C'est la raison pour laquelle, il a été prévu que les pays préparent un DSRP Intérimaire pour ne pas retarder l'octroi de l'aide à des conditions libérales ou la mise en place de mesure d'allègement de la dette. Dans la plupart des pays, ces stratégies ont été bâties autour des axes suivants :

1. Une forte croissance soutenue par des politiques macro-économiques et structurelles.
2. Des services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, habitat...) accessibles aux pauvres.
3. Le développement d'opportunités pour les pauvres, en particulier ceux du monde rural.
4. La promotion de la bonne gouvernance.

D'après les statistiques les plus récentes de la Banque Mondiale, vingt sept pays Africains ont vu leurs DSRPs Complets approuvés par les Conseils d'Administration des Institutions de Bretton Woods. Trois d'entre eux (Burkina Faso, Ouganda et Tanzanie) ont finalisé la révision de leurs premiers cadres stratégiques et ont vu leurs seconds DSRPs approuvés. Parmi ces vingt sept pays, cinq ont atteint le point de décision de l'Initiative des Pays Pauvres Lourdemment Endettés (PPTE) et dix neuf le point d'achèvement de cette modalité, les trois derniers (Nigéria, Cap Vert et Lesotho) n'étant pas éligibles à l'initiative. Six autres pays ont vu leurs DSRPs Intérimaires approuvés, dont deux ont seulement atteint pour l'instant le point de décision de l'initiative PPTE. Trois pays Africains (Togo, Comores, Libéria) n'ont pas encore préparé un DSRP Intérimaire.

L'objectif de ma communication n'est pas de faire un bilan de la première génération des DSRPs mais de voir quelles leçons à tirer des actions menées depuis 2000. Ceux, qui veulent avoir des informations détaillées sur le bilan, peuvent consulter les différentes revues préparées par les Institutions de Brettons Woods, les Organismes des Nations Unies ou la Société Civile.

Mis à part les pays en conflit ou sortant d'un conflit, des efforts ont été cependant constatés depuis 2000 avec une croissance moyenne enregistrée de 5% contre une réalisation de moins de 2% entre 1990 et 2000. Il s'agit de signes encourageants mais les progrès restant à accomplir pour atteindre une croissance forte, diversifiée et durable demeurent encore importants. Il faut ajouter à cela la persistance de fortes inégalités résultant d'une répartition toujours inéquitable des fruits de la croissance. Au regard des taux de croissance démographique, il est nécessaire d'atteindre une croissance durable de plus de 7%. La plupart des analyses montrent en effet que ce chiffre de 7% constitue le niveau minimal requis pour renverser les tendances actuelles en matière de pauvreté et atteindre les OMD en 2015.

En termes d'impact sur la pauvreté, il convient de noter que la plupart des enquêtes sur les conditions de vie des ménages réalisées ces dernières années montrent le maintien à un niveau élevé de l'incidence de la pauvreté, cet indicateur se détériorant même dans certains pays. A titre d'exemple, les premières estimations de l'enquête sur la pauvreté menée au Bénin en 2006 tablent sur une incidence de la pauvreté de 36% contre 30% en 2002.

Bien que l'on ne puisse pas dire pour l'instant que la première vague de DSRP ait fondamentalement modifié le paysage de la pauvreté en Afrique Subsaharienne, il convient de noter que des efforts ont été faits. C'est le cas notamment :

1. D'un engagement plus fort des pouvoirs publics à se concentrer sur des actions de lutte contre la pauvreté en accroissant les allocations des ressources au profit des secteurs sociaux prioritaires. Cependant, il convient de noter que cette augmentation des flux financiers en direction des services sociaux n'a pas suffisamment bénéficié aux populations les plus pauvres, en particulier ceux vivant dans le monde rural ou dans des localités enclavées. En effet, des études de traçabilité réalisées dans quelques pays ont montré que le niveau de déperdition des flux financiers demeure encore élevé.
2. Des progrès ont été notés concernant la volonté affichée de mettre la lutte contre la pauvreté au centre du débat et d'ouvrir le cadre de formulation des politiques à d'autres acteurs, en particulier ceux de la Société Civile.
3. De l'engagement de plus en plus marqué des partenaires au développement à mettre en œuvre les principes de la Déclaration de Paris en s'alignant sur les priorités nationales et en utilisant les systèmes nationaux pour acheminer l'aide vers les populations qui en ont besoin.

III. Quelles pistes de réflexions pour améliorer la mise en œuvre des Stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique ?

Après cette revue succincte, je vais m'appesantir sur quelques pistes pouvant améliorer le processus de préparation et de mise en œuvre des DSRP en Afrique afin que les pauvres puissent disposer des capacités et bénéficier des infrastructures leur permettant de sortir du piège de la pauvreté.

Avant de présenter les propositions de mon institution, propositions portant sur une meilleure articulation entre les DSRP et les OMDs, permettez-moi d'avancer quelques éléments permettant de renforcer les avancées mentionnées précédemment. Elles portent sur les points ci-après :

1. Premièrement, des efforts significatifs doivent être menés en vue d'assurer une meilleure articulation entre les orientations stratégiques du DSRP et le processus budgétaire, particulièrement sur les questions portant l'allocation des dépenses publiques et les liens entre ces dépenses et les résultats attendus en terme de réduction de la pauvreté. Des améliorations doivent ainsi être faites en vue d'avoir une liaison plus claire entre le DSRP, le Cadre de Dépenses à Moyen Terme et le budget annuel. Il s'agit en effet de s'assurer que les programmes de dépenses publiques initiés sont en phase avec les orientations stratégiques et correspondent aux besoins des populations.
2. Deuxièmement, il faut renforcer l'institutionnalisation du processus de préparation et de mise en œuvre des DSRPs en développant l'appropriation par les ministères sectoriels et les collectivités locales. En ce qui concerne la participation de la Société Civile, il convient de ne pas limiter seulement l'ouverture des débats sur les questions relevant des politiques sociales mais de les étendre sur les questions relevant des politiques macro-économiques et budgétaires. Cela suppose que la qualité de participation soit améliorée en renforçant la capacité des Organisations de la Société Civile afin qu'elles puissent intervenir dans le débat avec des propositions suffisamment articulées d'une part, et qu'elles s'assurent que les politiques publiques de lutte contre la pauvreté prennent bien en considération les préoccupations des pauvres d'autre part. Il faut aussi rendre effectif les contrôles parlementaire et citoyen des politiques publiques. Ces actions doivent être complétées par la diffusion des

résultats par les médias et l'instauration d'un dialogue citoyen avec les populations bénéficiaires à la base sur les résultats obtenus dans la lutte contre la pauvreté.

3. Troisièmement, la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris doit être accélérée afin de rendre effective l'appropriation nationale et l'alignement sur les priorités nationales. Cela doit passer par une transition plus rapide de l'aide projet vers l'aide budgétaire directe ou l'aide budgétaire sectorielle. Cela va permettre d'éviter la fragmentation des appuis, de rendre les engagements et les décaissements de l'aide plus prévisibles et de canaliser tous les appuis par le circuit budgétaire normal.

Avant de conclure sur la place que la protection sociale doit occuper dans ces cadres stratégiques de réduction de la pauvreté, je souhaiterais aborder rapidement le point portant sur la prise en compte des OMDs dans le processus de préparation des DSRP ainsi que le travail analytique y afférent.

La première génération des DSRP n'avait pas suffisamment pris en compte la réalisation des OMDs et la situation présentée dans la première partie de ma communication montre l'urgence de faire des efforts significatifs dans ce domaine. Je souhaiterais rappeler les conclusions de la Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies de septembre 2005 consacrée au suivi de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire de 2000. Face au retard constaté dans la réalisation des OMDs, les résolutions de ce Sommet Mondial avaient porté, entre autres, sur l'engagement de tous les Gouvernements à contribuer à la réalisation des OMD d'ici à 2015 d'une part, et sur celui de tous les pays en développement à préparer des Stratégies Nationales pour atteindre les OMD d'autre part. C'est la voie de passage obligé pour inscrire la réalisation des OMDs au cœur des politiques publiques de réduction de la pauvreté. C'est pour résoudre ce problème que le Projet du Millénaire mis en place par le Secrétaire Général des Nations Unies, a développé, sous le leadership du Professeur Jeffrey Sachs, un cadre méthodologique permettant de faire face à cette préoccupation. Cette démarche consiste dans un premier temps à évaluer les besoins en investissement pour atteindre les OMDs d'ici 2015. Il s'agit ensuite d'élaborer un cadre de planification à long terme tenant compte de ces besoins et de la nécessité d'accélérer la croissance tout en la rendant plus favorable aux pauvres. L'étape finale consiste à préparer un DSRP de seconde génération articulé sur ce cadre de long terme. La réussite de ce processus exige qu'il soit accompagné par le développement des capacités, en particulier dans les domaines relevant de la gouvernance et de la capacité de gestion du secteur public.

Durant l'année 2006, le Système des Nations Unies, en particulier le PNUD, a accompagné la quasi-totalité des pays Africains au Sud du Sahara à élaborer ce cadre de planification et à réviser les DSRPs pour tenir compte des résultats issus de ce cadre.

En marge de ce processus, un travail analytique important a été mené en vue :

1. De rendre les politiques macro-économiques plus favorables aux pauvres.
2. De mieux comprendre les liens entre la croissance et la répartition des revenus.
3. De promouvoir une vision éthique et intégrée du développement, en particulier le respect des principes du Développement humain durable.
4. De mieux articuler les liens entre les cadres stratégiques de réduction de la pauvreté et la promotion d'emplois décents, particulièrement pour les jeunes.
5. D'améliorer les modes de gestion des finances publiques et d'élargir les marges de manœuvre budgétaire pour le financement des OMDs.

Pour faire une transition avec le thème général de vos assises, à savoir « l'assurance africaine face aux besoins de couvertures sociales », je voudrais aborder les liens entre assurance et lutte contre la pauvreté.

IV. Quelle rôle la fourniture de services d'assurance aux pauvres peut jouer dans la consolidation des cadres stratégiques de réduction de la pauvreté en Afrique ?

Les analyses menées sur la pauvreté en Afrique ont noté une montée sans précédent de la vulnérabilité, vulnérabilité qui se définit comme la faible capacité de se prémunir contre le risque élevé de connaître l'état de pauvreté. La prise en compte dans l'analyse, des deux concepts multidimensionnels, pauvreté et vulnérabilité, permet notamment d'apporter de sérieuses pistes de réflexions sur la formulation des stratégies pertinentes pour une réduction significative et durable de la pauvreté.

En effet, les pauvres font face à des risques (maladie, décès, invalidité, pertes matérielles, sinistres naturels...) contre lesquels les systèmes classiques n'envisagent aucune forme de solution ou de protection. Il est vrai que dans le domaine du financement, la montée du micro-crédit contribue de plus en plus à l'accès des pauvres à des moyens leurs permettant de mettre en place des activités génératrices de revenus. L'octroi du prix Nobel de la Paix 2006 au Professeur Muhammad Yunus, le fondateur de la Grameen Bank, traduit l'importance que cet instrument joue dans l'atténuation de la pauvreté, élément important de la préservation de la paix aux niveaux national, régional et mondial. Mais fournir aux pauvres des moyens d'existence sans les prémunir contre les risques empêchant leur durabilité pourrait s'avérer contre-productif.

La non intégration de ces risques pour contrecarrer la réduction de leur vulnérabilité face aux nombreux risques sociaux. Face à un fléau naturel, économique ou social, ces pauvres retombent très souvent dans la spirale de la pauvreté. Outre les pertes financières considérables auxquelles ils sont exposés, les pauvres se trouvent dans une incertitude permanente concernant l'impact d'éventuelles perturbations sur leurs activités.. De ce fait, ils se retrouvent, face à l'incertitude liée au futur, incapables de profiter toutes les opportunités et de tirer parti des possibilités de revenu qui leur permettraient d'améliorer leur situation.

L'un des moyens dont disposent les pauvres pour se prémunir des risques est l'assurance. En effet en accompagnant les pauvres dans la gestion de ces risques, la micro-assurance peut contribuer à leur donner une certaine confiance financière, y compris dans des situations de forte vulnérabilité. C'est ainsi que les travaux initiés sous la coordination du CGAP (Consultative Group to Assist the Poor) militent pour la considération de la micro-assurance, à côté de la micro-finance, comme une composante essentielle des stratégies que les gouvernements, les donateurs, les organismes de développement et autres acteurs du secteur privé doivent adopter dans la perspective de la lutte contre la pauvreté et de la réalisation des OMDs. Bien que l'assurance, lors du début de son développement à la fin du 19^{ème} siècle, était un produit financier destiné aux pauvres, il convient de noter que le système dans sa configuration actuelle n'est pas adapté aux besoins des pauvres. En effet, le système de distribution n'est pas adapté à ce marché aussi bien en terme de produits que de localisation.

Sans vouloir trop anticiper sur les exposés qui viendront après le mien, je me bornerai à donner juste quelques indications sur les bienfaits importants que la micro-assurance peut apporter dans la panoplie des outils et éléments de lutte contre la pauvreté. Ainsi, le recours à cette technique peut permettre de réduire la vulnérabilité des pauvres et contribuer à la

pérennité et au développement de leurs activités. Cela suppose cependant une meilleure identification des interventions en matière de protection sociale destinées aux groupes vulnérables. Et une analyse des principales sources de risques ainsi que les groupes sociaux concernés. Cela devrait faciliter la mise au point de mécanismes adaptés aux prestations sociales, en particulier celles destinées aux pauvres..

Comme je l'ai dit, mon propos n'est pas d'empiéter sur les présentations à venir, mais j'ai tenu à partager avec vous mes convictions quant à l'importance de la micro-assurance dans le dispositif de lutte contre la pauvreté.

V. Conclusions

Au terme de cette communication, cinq éléments me semblent devoir constituer quelques pistes à méditer et à inclure dans nos préoccupations.

1. La pauvreté est un phénomène mondial, complexe et multidimensionnel qui nécessite que les stratégies pour y faire face soient multidimensionnelles et soutenues par un engagement au niveau mondial.
2. Les approches classiques de lutte contre la pauvreté ont montré leur limite et leur inadéquation au contexte Africain. Elles doivent donc être adaptées au contexte de chaque pays.
3. La lutte contre la pauvreté est un élément fondamental pour le maintien de la paix dans le Monde et dans les Nations ; c'est le message fort qu'il faut retenir de l'attribution du prix Nobel de la Paix 2006.
4. La micro-finance a donné un espoir aux pauvres à travers les micros crédits ; il est indispensable que les politiques de lutte contre la pauvreté en fassent un élément important de leur arsenal.
5. La micro-assurance se révèle être un maillon important de la lutte contre la pauvreté. Elle mérite d'être reconnue comme telle, adaptée, améliorée, systématisée voire institutionnalisée.

Je vous remercie pour votre attention.